



Photo: IStock.

LÉGÈRE RÉFORME DE L'EXAMEN FINAL DE LA MAÎTRISE

THIERRY GALLANDAT, COMITÉ TECHNIQUE DE GESTION DE AGRIALIFORM

Pour les candidat(e)s à la maîtrise du champ professionnel de l'agriculture, le point fort de l'examen final est le dossier de planification de l'exploitation. La candidate ou le candidat doit choisir une stratégie ou variante applicable et viable à terme et démontrer sa mise en application. Pour les examens 2025, une adaptation a été apportée à cet examen.

Les directives des examens ont été modifiées (version du 15.10.2024). L'objectif est de rendre cet examen plus accessible, de diminuer le nombre de pages du dossier d'examen et d'en simplifier la forme.

Constitué auparavant de deux chapitres distincts, avec des formes rédactionnelles différentes (une planification stratégique et un business plan), le dossier écrit de la maîtrise est dorénavant constitué d'un document sous une seule forme rédactionnelle. Ce document est scindé en deux parties : une partie A Planification stratégique et une partie B Calculs et mise en œuvre.

La partie A Planification stratégique est proche de l'ancienne forme. Constituée de 5 chapitres, elle part de l'analyse de la situation (exploitation et contexte) et amène à la sélection d'au minimum 3 stratégies/variantes.

La partie B Calculs et mise en œuvre se distingue clairement de l'ancien Business plan : la forme rédactionnelle n'est plus celle d'un business plan mais, comme pour la partie A, de chapitres constitués d'analyses et de justifications. Tout d'abord, le chapitre 6 calcule et présente en détail les conséquences (financières, organisationnelles, etc...) des trois variantes, afin de permettre un choix fondé de la stratégie à adopter. En principe, une reprise imminente de l'exploitation doit être intégrée dans les variantes. Les contenus des chapitres 8 à 11 se réfèrent ensuite exclusivement à cette variante, y compris la formulation d'objectifs opérationnels concrets, l'évaluation des risques et le plan de mise en œuvre pour cette stratégie unique.

Cet examen, à la fois exigeant et très intéressant, va, grâce à ces adaptations, gagner en accessibilité et correspond maintenant en tout point aux besoins de l'entrepreneur qui planifie le futur de son entreprise. Pour en savoir plus, reportez-vous aux directives 2024 sur le site d'AgriAliForm.

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE BREVET ET MAÎTRISE EN VITICULTURE, ARBORICULTURE, CAVISTE ET MARAÎCHAGE.

Pensez à vous inscrire d'ici au 31 octobre auprès d'Agora. www.agora-romandie.ch

